

Table des matières

I.	DANS EMAGNUS GESTION FINANCIÈRE.....	1
II.	DANS EMAGNUS EGF2009	1
III.	DANS EMAGNUS E.PAIE	1
IV.	DANS EMAGNUS E.GRC	1
V.	DANS EMAGNUS FACTURATION.....	1
VI.	POUR VOS ÉCHANGES SÉCURISÉS ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE.....	2
1)	ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE (PES) ET DE TÉLÉTRANSMISSION (ACTES) ?	2
2)	DANS VOTRE I.PARAPHEUR.....	2
3)	CONCERNANT VOS CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES.....	2

Suite aux élections Municipales, en cas de changement de Maire/Président ou d'adjoints/vices présidents, vous aurez à mettre à jour les informations dans vos progiciels.

I. Dans emagnus Gestion Financière

Modifier le nom du Maire/Président : [2026_EGF_ELU.pdf](#)

II. Dans emagnus egf2009

Modifier le nom du Maire/Président : [2026_EGFIN_ELU.pdf](#)

III. Dans emagnus e.paie

Modifier le nom du Maire/Président et gestion des bulletins d'indemnités : [2026_E_PAIE_ELU.pdf](#)

IV. Dans emagnus e.GRC

Modifier le nom et la signature du Maire : [QEGRC0029_change_maire.pdf](#)

V. Dans emagnus facturation

Modifier le nom du Maire/Président : [2026_E_FACTU_ELU.pdf](#)

VI. Pour vos échanges sécurisés et signature électronique

1) Assurer la continuité de service de signature électronique (PES) et de télétransmission (ACTES) ?

Différents cas que vous pouvez rencontrer avant et après les élections :

Avant les élections		
Situation	Usage	Actions à mener
Signature des flux PES	L'élu pourra signer jusqu'au renouvellement des instances	-
Télétransmission ACTES soumis au contrôle de légalité	Si vous utilisez le certificat de l'élu, il ne devra plus être utilisé. La préfecture est susceptible de vous le faire remarquer.	L'idéal est de posséder un certificat RGS** d'authentification au nom de l'agent pour avoir une continuité lors du renouvellement des instances.

Après les élections		
Situation	Usage	Actions à mener
Nouvel élu	Le nouvel élu doit pouvoir signer les flux PES avec un certificat RGS**	Commander un certificat RGS** pour le nouvel élu. Possibilité de faire une délégation de signature si un autre élu possède un certificat et que ce dernier possède bien une délégation de signature des bordereaux de dépenses et de recettes.
Réélection de l'élu	Le certificat de l'élu court jusqu'à sa date d'expiration.	-

2) Dans votre i.Parapheur

Activer la délégation sur votre iParapheur : [QBLE0083_i-parapheur_delegation.pdf](#)

3) Concernant vos certificats électroniques

Les certificats électroniques **sont nominatifs**, en cas de changement de Maire/Président, il faudra commander un nouveau certificat au nom du nouvel élu.

Il y a deux cas d'usage des certificats, le premier est la signature de flux PES comptable qui nécessite une délégation du Maire/Président. Il nécessite un certificat RGS** type « Téléprocédure G2 » chez certinomis. Il est au nom du Maire/Président mais vous pouvez en avoir d'autres au nom d'autres élus qui ont délégation de signature voir même au nom d'un agent comme le·la Directeur·trice Général·e. L'autre cas d'usage est la transmission des actes au Contrôle de Légalité. Il nécessite un certificat RGS** type « Agent » chez certinomis ou plus, vous pouvez techniquement utiliser le certificat de l'élu mais il est préférable d'en posséder un au nom de l'agent type « Agent ».

Vous pouvez contacter le service informatique pour tout renseignement complémentaire.